Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 17

Artikel: Bâle

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269985

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

La Suisse alémanique et le suffrage féminin

En Argovie : le 22 janvier, le député Hohl, de Baden, développa, au Grand Conseil, une motion demandant une modification constitutionnelle qui rende possible l'introduction du suffrage féminin en matière cantonale. Le Conseil d'Etat se déclarant prêt à l'accepter, la motion, après une assez longue discussion, fut adoptée par 88 voix contre 48.

A Berne : le comité d'action pour la collaboration des femmes à la vie de la commune avait remis au Conseil d'Etat une requête demandant que de nouvelles propositions, concernant l'introduction du suffrage féminin communal facultatif soient présentées. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se déclare en principe d'accord.

Les très nombreuses lois et ordonnances déjà en travail et le calendrier très chargé des votations ne permettent cependant pas de prévoir, dès maintenant, à quel moment cet objet pourra être traité. Le comité d'action se propose d'attendre les prochaines élections au Grand Conseil pour aller de l'avant et, en attendant, il s'adresse aux femmes, pour les inviter à participer à un concours : « ce qu'il y aurait encore à faire dans ma commune ». Dernier délai de réponse: 31 juillet 1962.

A Zurich : les groupements féminins politiques du canton de Zurich, les Centres de liaison de Zurich et Winterthour, les sections du suffrage de Zurich, Winterthour et Zurich-Oberland ont lancé une pétition signée par 31 118 hommes et femmes.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sont instamment priés de traiter les motions concernant les droits politiques des femmes, présentées au cours des huit dernières années, dont aussi l'initiative du Conseil municipal (Stadtrat) de Zurich.

ESPAGNE

Egalité des droits sociaux reconnue

(ASF) — Un décret du ministère espagnol du travail reconnait aux femmes les mêmes droits sociaux qu'aux hommes. Toute femme espagnole aura le droit au « salaire égal à rendement égal », stipule ce décret qui souligne que désormais « les femmes espagnoles pourront également contracter des accords de travail et des contrats collectifs et poursuivre le cas échéant leur employeur devant les tribunaux sans autorisation maritale ». Le décret prévoit en outre que la femme espagnole pourra choisir, en cas de mariage, de continuer ou d'abandonner son emploi avec une indemnisation préalable. En outre, un délai de cinq ans maximum lui est accordé pour reprendre l'emploi qu'elle aurait abandonné en se mariant.

PARIS

CLUB INTERNATIONAL FÉMININ DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE

Premier Congrès international
de la Fédération internationale culturelle féminine

Paris, du samedi 7 avril au mercredi 11 avril

Thème : L'éducation des adultes et les échanges culturels peuvent-ils contribuer à atténuer les tensions internationales ? et, dans l'affirmative, de quelle manière ?
(Question se rapportant à la Conférence mondiale de Montréal, 1960).

Samedi 7 avril, Vernissage de la 7e Exposition de peinture-sculpture-tapisserie du Club international féminin (Musée d'Art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson).

Dimanche 8 avril, les châteaux de l'Ile de France, en car ; visite offerte par le Haut-Commissariat au tourisme.

Lundi 19 avril, ouverture du premier congrès de la Fédération (maison de l'UNESCO, place Fontenoy). Déjeuner au restaurant de l'UNESCO. Visite de l'UNESCO. **Table ronde** sur les exposés de la matinée et les possibilités d'action des Associations fédérées. Conférence avec projection sur **Les plus jolies demeures et les paysages de France,** offerte par le Haut Commissariat au tourisme.

Mardi 10 avril, visite du Palais du Luxembourg. Première **assemblée générale de la Fédération internationale** des associations culturelles féminines. Réception à l'ambassade d'Allemagne.

Mercredi 11 avril, visite officielle de l'Exposition du Club international féminin (seuls les membres du club et les artistes peuvent assister à cette visite, en dehors des personnalités). Visite guidée du Musée du Louvre. Dîner à l'assemblée nationale (restaurant rue de Bourgogne) seront présentes les délégations des différents pays.

Renseignements pratiques : aucune des manifestations annoncées dans le programme n'est payante (en dehors des repas). A part le déjeuner à l'Unesco (12 fr.) et le dîner à l'Assemblée nationale (20 fr.) on peut prendre ses repas où on veut.

S'inscrire d'urgence si l'on n'habite pas Paris, la carte de congressiste donne droit à 20 % de réduction sur les Chemins de fer français. L'Hôtel Burgundy, 8, rue Duphot, Paris, fait une réduction de 8 % aux congressistes.

Calicoes
Trousseaux - Blanc
Bas - Lingerie
Bonneterie
Pullowers
14-16, rue de Rive - Tél. 25 01 31

Une qualité...
Aerchbach
...qui court les rues!
4, rue du Rhône - Genève

Cinquantenaire des Lyceum-Clubs de Suisse

C'est en 1912 que les premiers clubs suisses ont vu le jour : Genève, Lausanne, Berne, et c'est à Genève que les présidentes de tous les clubs suisses se sont réunies, le 15 février, pour célébrer ce demi-siècle d'existence. Mme Sprecher-Robert (Zurich), la présidente centrale, a défini les buts que se proposaient les membres fondateurs : s'intéresser aux mouvements littéraires et artistiques, ainsi qu'aux questions sociales, épauler les artistes et les écrivains actuels. Bientôt, malheureusement, la première guerre mondiale vint ralentir l'essor des clubs ; on développa les œuvres d'entraide que les Lycéennes ont toujours soutenues pendant les années de guerre ou de paix.

Mlle Cornu sut dire, avec son talent d'artiste, des vers, un brin satiriques, de Mlle Dupin sur les Lycéennes des premières années, puis Mme Olivet déroula la guirlande des clubs, présentant tour à tour, selon leur caractère particulier, les sept nouveaux clubs qui sont venus s'ajouter aux trois premiers. Les clubs de Suisse groupent actuellement 1735 membres ; on ne saurait énumérer ici le nombre de récitals, de concerts, d'expositions, de représentations théâtrales, de conférences qu'ils organisent, en une année, dans notre pays, pour atteindre le but fixé : favoriser les mouvements littéraires et artistiques, présenter les artistes au public et aux amateurs.

Un concours musical annuel offre leur chance aux jeunes musiciennes, d'abord en leur décernant des prix et ensuite en facilitant leur engagement pour des concerts dans les clubs de l'étranger. Selon une proposition de Mlle Gallopin, peintre, les voyages d'études artistiques devraient être organisés en coopération avec plusieurs clubs, afin d'atteindre plus de membres et d'éviter qu'un trop faible nombre de participantes ne bénéficie de l'effort accompli.

Pro Infirmis : « Ils sont mentalement myopes »

... disait d'eux un pédagogue expérimenté parlant d'enfants arriériés. Savez-vous qu'on en compte 4 à 5 % parmi la gent scolaire ?

Dans la règle, les sens des enfants arriérés sont intacts et leur permettent de prendre sans peine contact avec le monde extérieur. Mais au point de vue mental, ces petits sont myopes, parfois terriblement myopes. Vous savez que l'œil myope a besoin de rapprocher toute chose de très près pour y voir. Il en va de même de l'arriéré qui s'accroche à l'immédiatement saisissable ou visible, sans se préoccuper de l'ensemble. Il enregistre les impressions extérieures de grandeur, de forme, de couleur et de nombre. Il s'en tient là sans se rendre compte de l'interdépendance des choses et de la finesse des nuances. Ce domaine est complètement fermé aux mentalement myopes.

Cependant, on a remarqué que la plupart de ces êtres peu doués sont capables de gagner leur vie, s'ils ont un poste qui leur convient. Bien mieux encore, certains se développent quelquefois si harmonieusement, que dans le cadre de leurs possibilités, ils font leur travail fidèlement, consciencieusement, avec joie, au point que leur employeur ne peut plus se passer d'eux. Nous connaissons un grand nombre d'exemples de ces humbles serviteurs.

Les arriérés, qui vivent surtout par le sentiment, ont besoin que quelqu'un s'occupe d'eux pour leur aider à franchir des difficultés de tous genres. Les assistantes sociales de Pro Infirmis sont toutes désignées pour le faire. Certaines d'entre elles n'ont refermé leurs dossiers qu'après 15 ou 20 ans d'assistance dévouée.

Pro Infirmis, Vente de cartes, chèques postaux : Aide individuelle et parrainages II. 258.

BALE

(ASF) — Le bureau de placement de l'Association suisse des Institutrices à Bâle rapporte, qu'en 1960, il a répondu à 1120 lettres et effectué 376 placements. Il déplore la tendance de plus en plus accentuée à ne consacrer que six mois à un séjour à l'étranger ; les parents sont en partie responsables de cet état de chose !

La directrice, Mlle Moser, exprime trois « vœux de bonne fée » : moins de nervosité et de hâte excessive, moins d'avidité au gain et de désir de confort, mais plus de confiance en l'avenir.

TESSIN

Nouvelles loi de communes

Il s'agit d'une nouvelle loi sur les communes bourgeoisiales, adoptée par le Grand Conseil par 33 contre 5 voix. Tous les membres de ces communes, **hommes et femmes, ayant 20 ans révolus,** auront le droit de vote.

VAUD

Involontaire confusion

Dans la liste des candidates au Grand Conseil de notre dernier numéro, une erreur involontaire s'est produite, dont a été victime Mme Cattani-Brun, de Pully. Nous disions d'elle : avocate, docteur en droit, veuve, deux enfants. Il fallait lire « veuve de Leonardo, avocat, docteur en droit ». Comme nous avions décidé de ne pas parler des maris des candidates, le nom de « Leonardo » est tombé. Les amis et connaissances de Mme Cattani auront, nous l'espérons, rectifié d'eux-mêmes.

Expert pour pays en voie de développement

Mlle A. Salina, de Vucherens, spécialiste pour l'enseignement ménager et le travail social, a été nommée expert à Brazzaville (Congo) par les Nations Unies. Auparavant, elle avait travaillé pour l'Unesco en Afghanistan et au Vietnam.

Une retraite à Radio Lausanne

Angèle Golay, première speakerine de Radio Lausanne, a pris sa retraite après 31 années de service ; seule l'émission du « disque préféré de l'auditeur » (2000 lettres avant chaque émission !) bénéficiera encore de sa collaboration. Jusqu'en 1939, Mlle Golay fut la seule et unique speakerine de Lausanne. Les années de guerre réclamant des hommes pour ce service, elle s'occupa de la coordination des émissions et des décors sonores, tâche beaucoup plus compliquée et difficile alors qu'aujourd'hui.

Pour occuper les loisirs de la retraite, Angèle Golay espère pouvoir reprendre la peinture, qui a toujours été son « hobby » et dans lequel elle a déjà connu des succès.

Une nouvelle greffier-substitut

Mme Alice Vuillemin, à Sainte-Croix, a été nommée greffier-substitut de la justice de paix du cercle de Sainte-Croix, pour remplacer M. Fernand Patthey, démissionnaire, à fin décembre 1961.

La situation des veuves mères de famille

Le 24 janvier s'est fêté, à Rolle, selon la tradition pour le parti majoritaire, par une choucroute garnie.

Après un exposé fort intéressant de M. Michel Jaccard, et les propos d'usage des autorités, Mme Vve Armand Fazan prit la parole et rendit attentif son auditoire à la situation de la mère de famille mise tout à coup, par le décès du conjoint, devant des responsabilités qu'elle n'avait point imaginées.

Mme Fazan demande aux messieurs présents un peu de compréhension et de bienveillance, pour celles que le sort a frappées et rendit hommage au suffrage féminin qui leur permet de faire entendre leur voix.

Mme Fazan, qui est l'une des quatre conseillères communales nommées à Rolle, fut longuement applaudie.

J. Y.

MORGES

A la municipalité

Dans sa séance du 3 janvier, la municipalité de Morges a nommé à la commission scolaire : Mmes Rose Clarer et Isabelle Vittel, à la commission d'assistance : Mlle Emilie André, Mlle Liliane Braissant, Mlle Yvonne Paris, Mme Odette Schneider, secrétaire : Mlle Nancy Mauël, assistante sociale, et à la commission de gérance des bains du lac : Mme Yvonne Delapraz et Mlle Emma Glayre.

Une belle réalisation

Le groupe des citoyennes de Vevey-La Tour-de-Peilz a décidé de faire construire un immeuble de sept logements, à loyers modérés, en Gérénaz, à La Tour-de-Peilz, à l'intention de femmes de conditions modestes.

Les anciennes Marcelines

L'assemblée des anciennes élèves de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin a fêté sa directrice, Mlle M. Badoux, depuis 25 ans au service de l'Ecole ménagère de Marcelin, laquelle a exprimé sa joie de la construction d'une nouvelle école, plus pratique et plus moderne, invité ses anciennes élèves à faire de la propagande pour leur école et engagé les jeunes à suivre ses cours. En témoignage de reconnaissance, l'association a remis à Mlle Badoux une cruche à eau en étain.

MEMENTO

Union des femmes de Lausanne :
séance du jeudi 12 avril au Carillon, Terreaux 22. Mlle Huguette Chausson parlera du Dr Mathias Mayor.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
AUX PETITS LUTINS
9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66
GENÈVE
Confections soignées pour enfants

Tout pour le bureau
BAUMANN-JEANNERET
49 RUE DU STAND - 3 Bd. GEORGES-FAVON
PAPETERIE GENÈVE
Tél. (022) 24 22 10
Exposition permanente de meubles et machines de bureau

Le Lyceum-Club

Le fait le plus marquant de la vie du Lyceum-Club de Lausanne, l'an passé, fut le départ du nº 29 de la rue de Bourg pour s'installer un peu plus bas, au nº 15. M. Claude Jaccottet, architecte à Lausanne, a su disposer très judicieusement l'espace mis à la disposition des Lycéennes.

Le comité a été composé de Mlle J. de Crousaz, présidente d'honneur, Mmes S. Jaccottet-Dubois, présidente, I. Schwarz, vice-présidente, L. Urwyler, trésorière, E. Rey et Ch. Huber, secrétaires. Mmes Suzanne Piguet préside la section des lettres, Stella Zbinden, celle de la musique, Mireille Monod, les beaux-arts, Simone Gerber, la Compagnie du Lyceum, Kaesermann et Yaux, la section sociale. Mme Gerber déplora le départ de Sarah Pasqui, engagée par le Casino-Théâtre de Genève : c'est une artiste qu'il sera difficile de remplacer.

Indispensables à la vie moderne, les Aides familiales

En Suisse alémanique, la profession est organisée depuis les débuts du siècle. La Romandie possède de nombreux services régionaux, mais le plus souvent ils se voient dépassés par leur tâche. Leur personnel n'est pas assez nombreux (à Zurich, on compte une aide pour 1500 habitants. A Lausanne : une pour 10 000 habitants...).

Et pourtant, elles sont indispensables. Autrefois, les conditions d'existence dans notre pays rendaient superflue l'intervention d'aides qualifiées : les familles recueillaient un vieux père isolé, les voisins se préoccupaient davantage d'une famille en difficulté, on avait du temps et davantage de place dans les maisons pour le devoir de solidarité. Aujourd'hui, l'exiguïté des demeures, le rythme fiévreux de la vie et le nombre croissant de maîtresses de maison appelées hors du foyer par l'exercice d'un métier rendent souvent irréalisable ce geste de solidarité. Alors ?...

Alors, les aides familiales proposent leur secours. Engagées par un service régional, elles sont envoyées dans les foyers où une mère de famille est absente ou malade, chez les convalescents ou les malades chroniques, chez les vieillards. Elles travaillent à la journée ou à l'heure, sont la « maman de secours », le sourire, la main diligente qui vient remettre la maison en ordre, faire des emplettes, repriser, repasser, refaire un pansement. Elles ont appris leur métier dans l'une des écoles du pays (six mois de cours, six à douze mois de stages rétribués) et gagnent leur vie (salaire mensuel minimum : 430 fr., augmentations régulières) en rendant d'inappréciables services à autrui. De ce fait, elles sont heureuses d'être ce qu'elles sont, les aides familiales.

R. S.

Union lausannoise des Services d'aide familiale

L'Union lausannoise des Services d'aide familiale a tenu sa sixième assemblée générale, sous la présidence de Mme M. Kaelin, en présence de M. P. Vuillemin, directeur des Œuvres sociales de la ville.

Les douze aides familiales (quatre pour chaque service) travaillant sur la place de Lausanne ont fourni, l'an passé, 21 827 heures de travail, visité 605 foyers, dont 279 (46 %) nouveaux, ce qui prouve l'utilité des services d'aide familiale.

Les finances sont saines ; le secrétariat regrette de ne pouvoir, faute de personnel suffisant prendre en charge nombre de cas intéressants. Aucun des trois services de l'Union lausannoise ne peut engager une nouvelle aide sans aller au-devant d'un déficit certain de plusieurs milliers de francs.

ROLLINETTE
VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant les bons de garantie des
Pâtes de Rolle

FRAISSE & Cie
TEINTURIERS
GENÈVE
Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37
Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58
TEINTURE ET NETTOYAGE

LA MAISON RENOMMÉE
POUR SON GRAND CHOIX
DE TRICOTS ET LAINES
A TRICOTER
Weith
R. DE BOURG LAUSANNE
CONFECTION JERSEY
ALPINIT - HANRO